



## Conférence téléphonique entre le recteur et les fédérations de parents d'élèves de l'académie de Créteil le 04/05/2020

Monsieur le Recteur,  
Madame Thirard et Monsieur Blondel.  
FCPE , 93, 94, 77  
UNAPP 77,94  
PEEP 94, 77

### Début de la réunion à 18h00

Le recteur a indiqué dans un premier temps :

- **Examens** : Pour l'instant pas d'information. La DGESCO ( Direction générale de l'enseignement scolaire) a préparé des textes qui devraient être présentés aux instances avant une publication à venir rapidement. A ce jour l'oral de français pour les élèves de première est maintenu.

### Retour en classe le 11 mai :

Le rectorat met en œuvre le protocole sanitaire publié dimanche 03/05/2020. Ce protocole est issu d'une réflexion interministérielle. Pour l'éducation nationale il a fait l'objet travail par le cabinet Véritas et d'une validation samedi 2/05 par le ministère de la santé. Il s'agit d'un protocole technique qui se décline au sein de l'école (circulation, classe, cantine, sanitaire). **L'établissement scolaire doit cocher toutes les cases du protocole pour pouvoir ouvrir.** Si dans certaines situations il y a un écart important entre les possibilités de l'école à mettre le protocole en œuvre et ce que demande le protocole sanitaire, dans les cas extrêmes, certaines écoles ne seront peut-être pas en mesure d'ouvrir. Des ajustements peuvent être demandés aux mairies et le recteur souhaite que l'on prenne le temps nécessaire pour organiser aux mieux les choses.

Le protocole sera présenté la semaine prochaine aux conseils d'écoles, lieux privilégiés et suffisants d'après lui de la concertation. Il a en effet insisté sur la nécessité de laisser d'abord intervenir les techniciens (notamment des collectivités territoriales de Seine Saint Denis qui sont bien appuyées dans ce domaine ce qui peut être un peu moins le cas des petites communes rurales du 77).

Les décisions d'ouvertures se prennent après des échanges entre le recteur, le Dasen, le préfet et les maires.

**L'accueil** sera organisé en fonction du nombre d'enfants que l'école peut accueillir et par niveau dans un premier temps Grande section, CP, CM2. Une place particulière sera donnée aux enfants des ayants droits (soignants, forces de police) et aux fratries. Les autres élèves bénéficieront de la continuité pédagogique jusqu'à leur propre reprise. La remise en classe des enfants se fait sur la base du volontariat.

Suivant le nombre d'élèves de retour en classe, ils pourront être accueillis partiellement (deux jours sur deux ou une semaine sur deux...) de façon à constituer des groupes qui ne dépassent pas 10 élèves en maternelle et 15 en primaire.

Cette semaine il est demandé aux maîtres de contacter les familles pour savoir ceux qui sont volontaires pour revenir.

Tous les personnels de l'éducation nationale seront dotés de masques. En primaire, les enfants auront des masques adaptés à leur morphologie. En maternelle, un masque sera mis aux enfants qui sembleraient malade le temps de l'arrivée de leurs parents.

Tous les élèves qui souhaiteront venir seront accueillis mais une fois le choix fait, ils devront faire preuve d'assiduité. Une réévaluation de la situation sera faite au 1<sup>er</sup> juin.

Les écoles sont en train de recenser d'une part les élèves qui manifestent leur désir de revenir en classe et la disponibilité des enseignants (certains vulnérables, gardant leurs propres enfants ou confinés assez loin du département pourraient ne pas être disponibles immédiatement. Les enfants ne retrouveront pas forcément leur enseignant, les niveaux pourront être mélangés dans un groupe d'enfants. Les enseignants qui ne seraient pas en présentiel pourront assurer la classe en distanciel. ( Les enseignants qui ne pourraient revenir parce que vulnérables et les enseignants qui ne seraient qu'à temps partiel en présentiel). Les directions des écoles et les enseignants doivent réfléchir à l'organisation. Le recteur indique le fonctionnement « ne sera pas parfait la première semaine mais qu'il faut rassurer les parents il n'y aura pas d'enfant abandonné sur le trottoir de l'école »

Le rectorat a pris note du sondage de la FCPE 93 mais pense que la publication du protocole sanitaire a dû pleinement rassurer, les parents devraient donc être plus enclins à remettre leur enfant à l'école.

Les enseignants seront formés aux pratiques sanitaires par vidéo dès la semaine prochaine. Les premiers jours d'écoles pour les enfants seront consacrés en partie aux gestes barrières (enseignés de manière ludique) et à se retrouver. Le recteur indique qu'on a l'expérience des écoles qui étaient ouvertes aux enfants des soignants ( 400 pour l'académie de Créteil).

En Seine et Marne l'organisation des transports scolaires sera structurante pour les modes d'organisation de la reprise des cours.

**Attestation scolaire** : le rectorat ne voit pas d'alternative à la production de l'attestation de présence/absence de cours par les directeurs d'école seuls à connaître réellement l'organisation mise en place pour chaque élève. Il n'a pas été sensible à la tension que cela pourrait créer entre parents et direction. Il n'a pas non plus commenté l'effet évoqué pour les familles et les mères en particulier sur les évolutions probables du chômage partiel en fonction de la reprise des classes. Un modèle type de lettre sera proposé aux directions des écoles par le rectorat

- **Collège** : les collèges reprendront le 18 si les départements sont en vert. Cela semble difficile à ce stade ce qui donne le temps d'organiser la rentrée si elle devait bien avoir lieu.

**- Divers secondaire :**

- Pas de modification des calendriers d'orientation (ni de celui des commissions d'appel)
- Le MEN (Ministère de l'Education Nationale ) a publié une circulaire sur le sens de la continuité pédagogique qui précise entre autres que les notes qui seront prises en compte sont exclusivement celles des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres (pas celles du confinement).
- Le recteur a rappelé aux établissements que les élèves exclus suite à un conseil de discipline et sans nouvelle affectation devaient être suivis par leur établissement d'origine.
- Le rectorat se dit attentif à la situation des élèves en situation de handicap et mène une réflexion autour de leur transport et des protocoles sanitaires adaptés au travail rapproché avec une AVS.
- Le recteur confirme que les élèves de BTS ne peuvent suivre de stages et que l'organisation des lycées avec restaurant hôtelier va devoir être revue dans le contexte sanitaire actuel.

La prochaine réunion aura lieu le 11 mai.

**FCPE 93**

**Le 04/05/2020**